



**CSMO
Habitation**

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'habitation

SolutionsRH.net

Alternance travail-études

ASSEMBLEUSES / ASSEMBLEURS DE PORTES ET FENÊTRES

Favorisez le développement et le perfectionnement des compétences de vos employé(e)s dans le métier d'assembleuses et d'assembleurs de portes et fenêtres pour une main-d'œuvre plus qualifiée.

Inscrivez-les à la formule d'alternance travail-études menant à l'obtention d'une **AEP (attestation d'études professionnelles)**.

SUBVENTION APPLICABLE



Informez-vous

Tél. : 514 890-1980, option 3

Assembleuses/assembleurs de portes et fenêtres

AUGMENTEZ LES COMPÉTENCES CLÉS DE VOS EMPLOYÉS.ES !

BUT

Préparer à l'exercice du métier d'assembleuse et d'assembleur de portes et de fenêtres standards dans les entreprises de fabrication du secteur d'activité.

Les fonctions principales des assembleuses et des assembleurs de portes et de fenêtres sont l'interprétation des bons de commande, le choix et la préparation des matériaux, l'usinage des pièces, l'assemblage des divers profilés, la pose des produits verriers et de la quincaillerie, la finition, la vérification et l'emballage du produit.

Selon le type de produit fabriqué, la taille de l'entreprise et les modes d'organisation du travail, les assembleuses et les assembleurs de portes et de fenêtres peuvent être appelés à travailler en collaboration avec d'autres travailleuses et travailleurs dans l'usine et avec des chefs d'équipe.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Contenu

Heures

- | | |
|--|-----|
| • Se situer au regard de la profession et de la formation; | 15 |
| • Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail; | 15 |
| • Interpréter des plans; | 45 |
| • Préparer des matériaux; | 75 |
| • Préparer et entretenir des outils et des machines-outils; | 75 |
| • Réaliser un assemblage de formes standards; | 45 |
| • Préparer un assemblage de formes non standards; | 60 |
| • Fabriquer des portes résidentielles standards; | 120 |
| • Fabriquer des fenêtres résidentielles standards; | 75 |
| • S'intégrer au milieu de travail. | 30 |

DURÉE DE LA FORMATION :

555 heures qui sont réparties comme suit :

- 235 heures en entreprise
- 320 heures en atelier et en classe

GROUPE : 8 à 15 participants maximum

FRAIS D'INSCRIPTION : **500 \$** plus taxes applicables (TPS, TVQ) par participant

REMBOURSEMENT DES SALAIRES

100 % du salaire remboursable jusqu'à 25 \$ / heure, en excluant les avantages sociaux par participant à l'entreprise.

* **La valeur de l'aide financière peut atteindre jusqu'à 13 875 \$ par participant.**

* L'AEP-4216 est sanctionnée par les Centres de services scolaires des régions concernées.

* Des conditions d'admissibilité s'appliquent après analyse du dossier par le Centre de services scolaire

N.B. : En cas d'annulation d'une inscription payée, à l'un des différents programmes de formation du Comité sectoriel, et pour fin de remboursement des frais de formation, l'entreprise doit transmettre un avis écrit au Comité sectoriel (par courriel à info@solutionsrh.net) dans un délai maximum de 7 jours calendrier, avant la date de début de la formation, pour obtenir son remboursement. Nous vous remercions de votre compréhension.